

Affaires courantes

Une fois de plus, c'est la preuve que nous devons être prudents, même lors des débats et même lorsque les échanges deviennent vifs.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à une pétition.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux de la séance d'aujourd'hui.*]

* * *

[Traduction]

AFFAIRES AUTOCHTONES

DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni) propose:

Que le deuxième rapport du Comité permanent des affaires autochtones, présenté à la Chambre le jeudi 29 mars 1990, soit adopté.

—Madame la Présidente, je suis très heureux d'avoir l'occasion de demander à la Chambre d'adopter le deuxième rapport du Comité permanent des affaires autochtones.

Comme les députés le savent, le Comité permanent des affaires autochtones a pris l'initiative, au cours de l'hiver et du printemps derniers, de rencontrer les dirigeants des organisations autochtones nationales et régionales afin d'élaborer un programme d'action que pourraient adopter le Parlement, le gouvernement et la population canadienne au cours des années 1990 et qui permettrait de régler, comme le dit le titre du rapport, les questions qui demeurent en suspens entre le Canada et les peuples autochtones.

Après avoir effectué toutes les recherches, le comité permanent a élaboré un programme d'action comprenant environ 30 points, extrêmement complexes et détaillés, qu'il a pu cerner grâce à la collaboration des chefs autochtones du Canada. Ces trente points représentent les revendications des peuples autochtones du Canada ainsi que les questions qu'ils aimeraient voir se régler au cours des années 1990.

Il serait bon, bien que cela ne fasse pas partie des recommandations contenues dans le rapport, que le Canada considère les années 1990 comme la décennie où le Parlement et la population canadienne s'engageront à régler avec les autochtones les questions qui restent encore en suspens.

Je sais que le gouvernement doit répondre au rapport de certains comités permanents dans un délai fixe. C'est un délai de 120 jours, je crois. Or, les 120 jours sont écoulés et quelle réponse avons-nous reçue du gouvernement pour ce rapport très détaillé approuvé par tous les partis représentés dans ce comité?

Je vais vous le dire, madame la Présidente. Le secrétaire d'État du Canada a annulé le financement des organisations, des communications et des journaux autochtones et il a réduit, entre autres, celui des centres d'amitié et des organismes de radiodiffusion. Il a refusé de créer un institut pour protéger les langues autochtones qui disparaissent à un rythme alarmant au Canada alors qu'il en a mis un sur pied pour les langues patrimoniales originaires de l'étranger. Les langues autochtones sont propres au Canada, elles sont nées ici et si elles meurent, il n'en restera aucune trace. Et pourtant, le secrétaire d'État a refusé de créer un institut des langues autochtones, comme un de mes collègues libéraux l'a proposé.

Le ministre des Affaires indiennes n'a pas cessé de retarder et d'entraver le règlement des revendications et des griefs des autochtones. Avec l'annulation du financement des programmes, c'est ce qui a causé les incidents de cet été. De plus, le gouvernement a refusé de faire participer les autochtones au processus constitutionnel et de les reconnaître comme une société distincte et un peuple fondateur dans la Constitution. Voilà pourquoi la modification constitutionnelle a échoué ce printemps et cet été!